

# LES GESTES BARRIÈRES de la pratique du golf / COVID-19 à l'attention des clubs (1/2)

ffgolf®

24 JUIN 2020

L'évolution actuelle positive de la situation sanitaire, corrélée aux décisions des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la **phase 3 du déconfinement**, nous invite à proposer un allègement de certaines mesures, dont vous trouverez la synthèse ci-dessous.

Concernant spécifiquement la pratique du golf, nous passons d'un dispositif « d'interdiction » à un principe de « responsabilisation individuelle ».

**Le fait que chaque joueur ait un flacon de solution hydroalcoolique dans son sac est indispensable pour respecter les règles de manipulation des drapeaux, des râtaux et des piquets de bornage du parcours.**

Nous comptons donc sur la vigilance de tous et de chacun - joueurs, personnels, bénévoles - pour continuer de faire barrière à la circulation du virus, sur les parcours, les zones d'entraînements et au sein des club-houses.



## DISTANCIATION ET GESTES BARRIÈRES

Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières s'applique en toute circonstance dans l'enceinte du club :

- **Zones intérieures des clubs :** accueil, club house, vestiaires, caddy master, restaurant, terrasses,...
- **Zones extérieures et de jeu :** parking, practice, putting et chipping green, parcours...

**La distanciation requise est de 2 mètres en activité sportive et de 1 mètre en position statique.**



## MASQUE

Dans toutes les zones intérieures du club, le port du masque est obligatoire pour le personnel et les joueurs qui circulent lorsque la distanciation physique n'est pas possible.



## SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

Un flacon de solution hydroalcoolique est indispensable dans le sac du joueur pour respecter les règles de manipulations des drapeaux, des râtaux et des piquets de bornage de parcours.



## REGROUPEMENT

En toute zone, les flux de clients restent organisés et contrôlés sous la responsabilité du club.



## INFORMATION AUX JOUEURS

Le personnel du club rappelle aux joueurs les gestes barrières et le règlement intérieur exceptionnel liés au Covid-19.

Les gestes barrières et le règlement exceptionnel de circonstance doivent être affichés aux différents lieux de passage des joueurs : parking, accueil, caddy master, practice et au départ des trou n°1, 10 et à l'arrivée du trou n°18. Un kit de communication relatif aux gestes barrières de la pratique du golf comportant notamment une affiche joueurs est mis à la disposition des clubs par la ffgolf.



## RÉSERVATION FORTEMENT RECOMMANDÉE POUR ACCÉDER AU PARCOURS

Les joueurs sont invités à réserver leur heure de départ pour le parcours ainsi que les prestations d'enseignement en amont de leur venue au golf.



## RESTAURATION

Les club house, terrasses et les restaurants sont ouverts en application des mesures sanitaires définies par le Gouvernement, dans le respect du Protocole sanitaire Covid-19 et des fiches métiers des Industries de l'Hôtellerie et de la restauration, de la distanciation et des gestes barrières entre les clients et vis-à-vis du personnel. À l'intérieur du Club house : pas de consommation debout au bar, 10 personnes maximum par table et espace de 1 m entre les tables.

La vente à emporter est autorisée.

## Club



### ZONES INTÉRIEURES

**Accueil et le Proshop sont ouverts.** Un accueil physique peut être organisé à condition de respecter les gestes barrières et la distanciation, tant vis-à-vis du personnel que des joueurs, par la mise en place de moyens efficaces comme par exemple, un écran en plexiglass, un marquage au sol...

**Le caddy master et les vestiaires sont accessibles dans la limite de 10 personnes simultanément.** L'accès aux casiers individuels est autorisé. La condamnation de certaines facilités peut être nécessaire afin de respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières.

**Les zones intérieures doivent être nettoyées et désinfectées à plusieurs reprises au cours de la journée** avec une attention particulière apportée aux poignées de portes ainsi qu'aux sanitaires. Pour les sanitaires et dans la mesure du possible, ceux-ci ne devront pas être communs aux joueurs et au personnel.

## Enseignement



### COURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Les enseignants peuvent assurer des prestations d'enseignement individuel, ou collectif dans la limite de 9 élèves par enseignant. Des mesures spéciales d'accueil des enfants dans le cadre des directives du Gouvernement, du Maire ou du Préfet, pourront être mises en place pour favoriser l'accueil des publics jeunes dans le cadre scolaire ou extra-scolaire.



### DISTANCIATION

Les enseignants portent un masque ou une visière si nécessaire. Il ne doit y avoir aucun contact physique entre un enseignant et ses élèves. Le principe de 2 mètres de distanciation est respecté à tout moment. Les enseignants peuvent enseigner sur le parcours dans le respect des distances de sécurité.

# LES GESTES BARRIÈRES de la pratique du golf / COVID-19 à l'attention des clubs (2/2)

ffgolf®

24 JUIN 2020

L'évolution actuelle positive de la situation sanitaire, corrélée aux décisions des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la **phase 3 du déconfinement**, nous invite à proposer un allègement de certaines mesures, dont vous trouverez la synthèse ci-dessous.

Concernant spécifiquement la pratique du golf, nous passons d'un dispositif « d'interdiction » à un principe de « responsabilisation individuelle ».

**Le fait que chaque joueur ait un flacon de solution hydroalcoolique dans son sac est indispensable pour respecter les règles de manipulation des drapeaux, des râteaux et des piquets de bornage du parcours.**

Nous comptons donc sur la vigilance de tous et de chacun - joueurs, personnels, bénévoles - pour continuer de faire barrière à la circulation du virus, sur les parcours, les zones d'entraînements et au sein des club-houses.

## Parcours



### VOITURETTES ET CHARIOTS

La location de voiturettes, de chariot et le prêt de matériel sont autorisés sous réserve de désinfection par le club avant et après chaque utilisation.



### MATÉRIEL

Chaque joueur utilise **exclusivement son matériel personnel** (balles, clubs...). Aucun échange de matériel entre les joueurs n'est permis.



### DRAPEAUX, RÂTEAUX ET PIQUETS

Les joueurs ont obligation de se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation de drapeau, râteau de bunker ou piquet délimitant une zone à pénalité.



### CARTES DE SCORES

L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé.

## Practice et zones d'entraînement



### ACCÈS

Sur décision du club, le practice et les zones d'entraînement sont ouverts. Ils sont accessibles librement pour :

- la pratique des joueurs et l'échauffement.
- l'entraînement individuel.
- l'enseignement individuel ou collectif dans la limite de 9 élèves par enseignant,
- l'accueil des enfants en réponse aux directives du Gouvernement, du Préfet ou du Maire pour favoriser l'accueil des publics jeunes dans le cadre scolaire ou extra-scolaire, sous réserve que les mesures ci-après de prévention puissent être mises en œuvre.



### EMPLACEMENTS D'ENTRAÎNEMENT

Les emplacements sont espacés pour respecter une distanciation **minimum de 2 mètres** entre chaque joueur.



### SEAUX DE BALLES

Les seaux de balles sont accessibles exclusivement avec des **cartes individuelles prépayées** ou avec des **jetons désinfectés** achetés auprès de l'accueil.

## Entretien des parcours



### PLANNINGS ET ORGANISATION DE L'ENTRETIEN DES PARCOURS

Les plannings sont aménagés afin qu'aucun jardinier ne croise de joueur pendant son travail **sauf respect des règles de distanciation**. Le golf met en place une organisation qui garantit **toutes les mesures de sécurité pour les jardiniers** sur la base des fiches métiers élaborées par la filière golf.

## Avertissements



Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.

Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.

Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde. Ces recommandations ont été validées par le **Bureau de la Commission Médicale Fédérale** dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicable, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicables et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles). Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.

**Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français.**